



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 février 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 8 février 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1<sup>er</sup> mars 2005

**Aménagement de la place du Roulage - marché de maîtrise  
d'oeuvre - approbation de l'avant-projet et avenant n°1**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Amaury BREUILLE donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Annie COUTUREAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2005**

DELIBERATION D20050104

## d'oeuvre - approbation de l'avant-projet et avenant n°1

Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Par délibération du Conseil Municipal du 14 mai 2004, il a été décidé de confier la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de la place du Roulage aux Cabinets d'étude IRIS Conseils Aménagement, Lancereau Meynel et Osty.

L'enveloppe et le programme financier de cette opération ont été approuvés lors de la séance du 30 janvier 2004.

S'agissant d'une restructuration importante de la place actuelle, l'accent a été mis sur la concertation lors des études préliminaires et d'avant-projet.

Ainsi, des rencontres ont été organisées avec plusieurs associations concernées par le projet : le conseil de quartier, l'association des riverains de la place du Roulage et des associations d'handicapés. Les commissions municipales « arbres » et « cyclables » ont également été consultées.

De même, l'avant-projet sommaire du futur aménagement a été présenté lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 21 octobre 2004 où il a recueilli l'accord des participants.

L'avant projet qu'il vous est proposé de valider comprend :

- la place aménagée d'un carrefour giratoire urbain de dimension réduite
- l'avenue de Verdun réalisée en double sens en enrobé avec du stationnement de chaque côté et des trottoirs en béton lavé
- l'aménagement de l'avenue Pérochon en sens unique montant vers la place du Roulage avec des places de stationnement de part et d'autre, entrecoupées de plantations d'arbres d'alignements, comprenant également la matérialisation d'une piste cyclable à contre sens sur trottoir côté impair. Dans un souci d'harmonisation, les matériaux utilisés dans cette rue seront similaires à ceux prévus pour l'aménagement du bas de la Brèche (pavés granit sur les zones piétonnes).
- le raccordement sur la rue de la Gare avec des places de stationnement de part et d'autres pour les commerces et une plantation côté Verdun (impair).
- la réalisation d'un espace paysager en lieu et place du site de l'ancien Office de Tourisme dont le bâtiment sera démoli
- la création de places de stationnement sur l'emplacement du bâtiment à l'angle de la rue Mellaise et de la rue du 24 Février qui sera détruit.

Il ressort des études que le montant des travaux estimatifs au stade de l'avant projet est de 1 499 486,75 € H.T.; ce qui entraîne un forfait de rémunération définitif de 163 594 € H.T. auquel il faut ajouter la rémunération au titre des missions complémentaires telle que prévue à l'acte d'engagement.

Conformément à l'article 9 du Cahier de Clauses Administratives du marché de maîtrise d'oeuvre, il est demandé au Conseil Municipal de valider l'avant-projet présenté et de fixer le coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'oeuvre s'engage et, par conséquent, le forfait de rémunération définitive de ce dernier.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avant-projet élaboré par le maître d'oeuvre
- fixer le coût prévisionnel des travaux ainsi que le forfait de rémunération définitif
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer l'avenant ci-annexé
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe Déléguée à solliciter toutes les autorisations administratives afférentes à ces travaux.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjointe au Maire

**Fabienne RAVENEAU**

[Ordre du jour](#)